SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 11 Juillet 2011

Aménagement du Centre bourg: attribution des marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot VRD et Paysages à l'entreprise HELARY de PLOUMAGOAR pour 352 268.30 € H.T. soit 421 312.89 € T.T.C et le lot Réseaux eaux usées et eaux pluviales également à l'entreprise HELARY pour 185 529.30 € H.T. soit 221 891.85 € T.T.C.

Bâtiment de Roudoué : travaux de désamiantage

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux l'entreprise TEMPO pour 33 894.64 € T.T.C

Aménagement du secteur de Koz Kastell : modification du P.L.U

Le Maire informe ensuite que dans le cadre de l'aménagement du secteur de Koz Kastell, une modification du P.L.U est nécessaire pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUs de Koz Kastell en la reclassant en zone Aur.

- Les personnes publiques, autre que l'Etat (Préfet et ses principaux services), associées sont la Région, le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers. Les maires des communes voisines et les présidents des Etablissements de Coopération Intercommunale directement intéressés par le projet pourront également être sollicités même s'ils n'en font pas la demande.

Cette modification sera ensuite soumise à enquête publique. A la majorité (15 Pour et 1 Abstention) le Conseil Municipal décide de procéder à la modification du PLU,

Abords de la Salle des Forges

L'aménagement de la voie d'accès à l'extension de la salle des Forges est nécessaire. Le Conseil Municipal décide de confier à la société VALETTE T.P de TREGUEUX l'aménagement de l'accès conformément au devis proposé pour un montant H.T de 5 296.21 € soit 6 334.27 T.T.C.

Cession d'une portion de chemin

M. et Mme Hubert ALLAIR acquéreurs d'une propriété sise à Kergouan sur la parcelle ZD n°53 souhaitent acquérir une portion du chemin rural n°42 menant à cette parcelle.

Considérant que ce chemin ne dessert que la dite parcelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le principe de vendre cette portion de chemin à M et Mme ALLAIR et fixe à 1.50 € le mètre carré de terrain vendu. Tous les frais seront à la charge des acquéreurs (géomètre, actes notariés).

Acquisition Panneaux de signalisation

Le Conseil décide d'acquérir des éléments de signalisation auprès de la société SIGNATURE SAS pour un montant de 547.70 TTC.